

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMARI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE DE BIBLIOTHEQUES
UNIVERSITAIRES DE NIVEAU 2**

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Quatre (04) du mois de septembre, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Attaché de Bibliothèques Universitaires de Niveau 2, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 962 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président)
Madame MOUHOUB Amel,	Chef du centre (membre)
Monsieur HAMITOCHE Mourad,	Correcteur (membre)
Madame OULD YUCEF Naima,	Correctrice (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 962 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Attaché de Bibliothèques Universitaires de Niveau 2, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**La Faculté des Sciences Humaines, de l'Université Alger 2**).

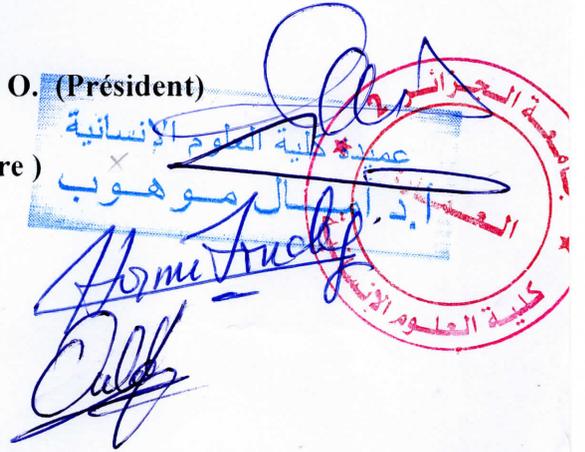
2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (**03 postes ouverts**).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

4° - Les candidats ayant obtenus la même moyenne sont départagés par **l'ancienneté dans le grade**, en application de **l'arrêté du 27/06/2017** ;

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à **10/20** sans note éliminatoire.



-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

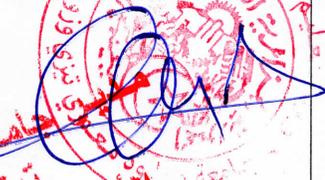
-DEKKAR Fariza	14,14
-MIMOUN Lynda	14,14
-OULD HAMICHE Nadia	13,78
-AHMIM Malika	13,71
-KIFOUCHE Sadia	13,71

-Liste d'attente :

-SEBKI Ouiza	13,57
- BOUZEMBREK Chabha	13,14
- FELLAH ZAHIA	13,14
- DJEMA Djilali	13,14
-GHALEB Kamel	13,14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

<i>Le Chef du centre (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le correcteur (membre)</i>	<i>Le Recteur de l'UMMTO (président)</i>
Madame MOUHOUB Amel	Monsieur HAMITOUCHE Mourad	Madame OULD YOUCEF Naima	Monsieur BOUDA Ahmed
			

جامعة الجزائر 2
الجامعة الجزائرية
الاستاذة : بونودة احمد
تيزي ورو
مولود معمر

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.